



FAQ SUR LES POINTS DE CONTRÔLE

Kapil Longani
Conseiller au maire

Alexis Blane
Conseillère adjointe
principale

Bess Chiu
Chef du personnel

Katherine Cocklin
Conseillère adjointe

Pour quelle raison la ville de New York a-t-elle voté la mise en place de points de contrôle aléatoires ?

Ces points de contrôle sont un outil éducatif visant à s'assurer que les voyageurs comprennent et respectent les restrictions de voyage fixées par l'État de New York.

Au prix d'une grande persévérance et d'énormes sacrifices, la ville de New York est parvenue à réduire la transmission du COVID-19 et à faire fléchir les taux de tests positifs pour figurer parmi les plus faibles du pays. Nous ne pouvons pas nous permettre de baisser la garde maintenant.

Quelles sont les restrictions de voyage imposées par la ville de New York ?

La loi de l'État de New York State impose les précautions suivantes à toute personne qui se rend dans l'État de New York après avoir passé plus de 24 heures dans tout État figurant sur la [liste des États restreints \(Restricted State List\) de New York](#) :

1. S'enregistrer en [répondant au questionnaire de santé des voyageurs de l'État de New York](#).
2. Se mettre en quarantaine (rester chez soi ou sur le lieu de séjour sauf en cas d'urgence, pour bénéficier de soins médicaux ou pour quitter l'État) dès l'arrivée, et ce pendant 14 jours à compter du dernier jour de voyage dans un État figurant sur la liste restreinte.
3. Les travailleurs essentiels qui se rendent à New York pour y travailler en provenance d'un État restreint doivent suivre les [directives](#) promulguées par le ministère de la Santé de l'État (State Department of Health).

À qui s'appliquent les restrictions de voyage de la ville de New York ?

Toute personne qui a passé plus de 24 heures dans tout État figurant sur la [liste des États restreints de New York](#) au cours de 14 derniers jours. Cela comprend les New Yorkais qui se sont rendus dans d'autres États, ainsi que les personnes qui visitent New York.

Où puis-je savoir si un État dans lequel j'ai voyagé figure sur la liste des États restreints de New York ?

Réportez-vous à la [liste des États restreints de New York](#).

Je réside à New York. Dois-je répondre au questionnaire de santé des voyageurs de l'État de New York et me mettre en quarantaine pendant 14 jours ?

Oui, il vous est demandé de répondre au questionnaire si vous arrivez à New York en provenance d'un État figurant sur la liste des États restreints ou que vous y avez voyagé et passé plus de 24 heures. Les travailleurs essentiels doivent suivre les [directives](#) promulguées par le ministère de la Santé de l'État.

Que va-t-il se passer aux points de contrôle ?

1. Il sera demandé aux personnes si elles ont passé plus de 24 heures dans tout État figurant sur la [liste des États restreints de New York](#) au cours de 14 derniers jours.
2. Dans l'affirmative, il leur sera demandé de répondre à un questionnaire de santé des voyageurs de l'État de New York. Le formulaire est disponible [en ligne](#) et peut être rempli au plus tôt, un jour avant l'arrivée dans la ville de New York ou au point de contrôle.

Combien de temps cela va-t-il me prendre ?

Seulement quelques minutes. Il faut moins de cinq minutes pour remplir le formulaire d'enregistrement. Pour éviter tout retard, vous pouvez remplir le formulaire [en ligne](#) au plus tôt, un jour avant votre arrivée dans la ville de New York.

Qui sera responsable des points de contrôle ?

Le shérif de la ville de New York, en coopération avec d'autres forces de l'ordre.

Quelle preuve dois-je produire pour attester que j'ai répondu au questionnaire de santé des voyageurs de l'État de New York ?

Vous pouvez prendre une capture d'écran de la page de confirmation dès que vous avez répondu au questionnaire. Pour rappel, vous pouvez remplir le formulaire au plus tôt, un jour avant votre arrivée dans la ville de New York.

Que se passe-t-il si je ne fais que passer par la ville de New York sans m'y arrêter ?

Il vous est toujours demandé de répondre au questionnaire des voyageurs si vous avez passé plus de 24 heures dans tout État figurant sur la liste des États restreints de New York au cours de 14 derniers jours.

Que se passe-t-il si je ne respecte pas la législation de l'État et si je ne m'enregistre pas et/ou ne me mets pas en quarantaine ?

Nous sommes conscients que tout le monde va coopérer pour le bien de la santé publique et pour ralentir la propagation du COVID-19. Cependant, dans des cas vraiment exceptionnels de non-respect, conformément à la législation de l'État, les particuliers peuvent être passibles de lourdes amendes.

Que se passe-t-il si je refuse de répondre au questionnaire de santé des voyageurs ?

Les New-Yorkais ont fait d'énormes sacrifices pour contenir la propagation de ce virus et nous nous attendons à ce qu'ils coopèrent. Nous donnerons aux voyageurs toutes les chances de répondre au questionnaire. Les particuliers ne recevront une amende que dans des cas vraiment extrêmes.

Quelle pièce d'identité me demandera-t-on, le cas échéant ?

Ces arrêts seront rapides et informatifs. Tout au plus, les voyageurs peuvent être invités à présenter les documents requis pour conduire une voiture en vertu de la loi de l'État de New York (comme une immatriculation de voiture).

Va-t-on vérifier/enregistrer le statut d'immigration ?

Non.

La personne qui va m'arrêter s'exprimera-t-elle dans ma langue ?

Des services d'interprétation seront proposés au point de contrôle.

Où seront placés les points de contrôle ?

Le shérif publiera chaque jour les emplacements de points de contrôle sur Twitter : [@NYCSHERIFF](#).

Puis-je consulter des ressources utiles ?

[Réponses à la FAQ : Restrictions de quarantaine pour les voyageurs arrivant à New York suite à un déplacement en dehors de l'État](#)

[Recommandations de l'État de New York aux voyageurs à propos du COVID-19](#)

[Restrictions de quarantaine pour les voyageurs arrivant dans l'État de New York suite à un déplacement en dehors de l'État](#)